commune de Chavanod

MAIRIE - 1 place de la Mairie - 74650 CHAVANOD
Tél. : 04 50 69 10 61
E-mail : mairie@chavanod.fr
Site : www.chavanod.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mardi au samedi : 8h30 à 12h00

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

La présence du bénéficiaire, majeur ou mineur, est obligatoire lors du dépôt du dossier.
Un mineur doit obligatoirement être accompagné d'au moins l'un de ses représentants légaux.

- ☐ **PREMIÈRE DEMANDE**
- ☐ **RENOUVELLEMENT**
- ☐ **MODIFICATION - RECTIFICATION**
- ☐ **REMPLACEMENT POUR PERTE**
- ☐ **REMPLACEMENT POUR VOL**

Pièces à fournir

- ☐ Formulaire CERFA papier
- ☐ Pré-demande **GRATUITE** en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Pour utiliser ce télé-service, l'usager doit créer un compte sur le site : *https://ants.gouv.fr/*
  Imprimer cette pré-demande ou relever le numéro en fin de procédure (à communiquer lors du rendez-vous)
- ☐ 2 photos d'identité *couleur, non découpées, identiques, récentes (moins de 6 mois), tête nue, de face, expression neutre, sourcils et oreilles dégagés, sans lunettes, format 35x45 mm*
- ☐ Ancienne carte nationale d'identité
- ☐ Ancien passeport
- ☐ Déclaration de perte
- ☐ Déclaration de vol faite à la police nationale ou gendarmerie

Dans le cas d'une première demande ou si la carte nationale d'identité ou le passeport électronique ou biométrique est périmé(e) depuis plus de 5 ans, ou perdu(e) ou volé(e)

- ☐ Lettre explicative - Preuve du voyage
- ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance).
- ☐ Carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.
- ☐ Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Justificatif du nom d'usage

- ☐ Extrait d'acte de mariage avec filiation de moins de 3 mois.
- ☐ Acte de décès de l'époux.
- ☐ Jugement du divorce.
- ☐ Autorisation écrite de votre ex-conjoint.

Autorité parentale

- ☐ Carte nationale d'identité du représentant légal signataire.
- ☐ Jugement de divorce

Preuve de la nationalité française

- ☐ Extrait de l'acte de naissance avec mention de la nationalité.
- ☐ Certificat de nationalité.
- ☐ Décret de naturalisation.

Un justificatif de domicile pour les mineurs

- ☐ Si l'enfant habite chez ses deux parents : un justificatif de domicile de l'un de ses parents, de moins d'un an.
- ☐ Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : un justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant à sa résidence habituelle, de moins d'un an.
- ☐ Si l'enfant est en garde alternée : la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge) et deux justificatifs de domicile (un pour chaque parent), de moins d'un an.

Avis d'imposition année N sur les revenus de l'année N-1.

ou Facture d'électricité ou de gaz.

ou Facture téléphone fixe, portable ou internet.

ou Attestation d'assurance logement.

Un justificatif de domicile pour les majeurs (au nom du demandeur et datant de moins d'un an)

Avis d'imposition année N sur les revenus de l'année N-1.

ou Facture d'électricité ou de gaz.

ou Facture téléphone fixe, portable ou internet.

ou Attestation d'assurance logement.

ou Pour les personnes hébergées (Attestation de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant).

Timbres fiscaux

- ☐ 25 euros (Carte nationale d'identité perdue ou volée)
- ☐ 17 euros (Passeport pour un mineur de moins de 15 ans)
- ☐ 42 euros (Passeport pour un mineur de plus de 15 ans)
- ☐ 86 euros (Passeport pour un majeur)

Vous pouvez vous procurez des timbres fiscaux auprès d'un buraliste ou d'une recette des impôts, ou sous la forme **d'un timbre électronique** en vous rendant sur le site : *https://timbres.impots.gouv.fr*

Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé.

Liste des communes de Haute-Savoie équipées d'un dispositif de recueil des demandes de passeport et de carte nationale d'identité.
PRENDRE RENDEZ-VOUS AU PRÉALABLE

Rendez-vous en ligne sur https://rendezvousonline.fr/

ANNECY – 04 85 46 79 90	www.annecy.fr
ANNECY LE VIEUX – 04 85 46 70 06	www.annecy.fr
CRAN-GEVRIER – 04 85 46 75 10	www.annecy.fr
SEYNOD – 04 85 46 80 05	www.annecy.fr
ABONDANCE	https://rendezvousonline.fr
ALBY-SUR-CHERAN	https://rendezvousonline.fr
ANNEMASSE	04 50 95 07 00
ARCHAMPS	www.mairie-archamps.fr
BOEGE	https://rendezvousonline.fr
BONNEVILLE	04 50 25 22 00
BONS-EN-CHABLAIS	https://rendezvousonline.fr
CHAMONIX	https://rendezvousonline.fr
CLUSES	https://rendezvousonline.fr
COLLONGES-SOUS-SALEVE	www.collonges-sous-saleve.fr
CRUSEILLES	04 50 32 10 33
DOUVAINE	https://rendezvousonline.fr
EPAGNY METZ-TESSY	04 50 27 16 72
ETEAUX	https://rendezvousonline.fr
EVIAN LES BAINS	04 50 83 10 00
FAVERGES - SEYTHENEX	04 50 32 57 57
FILLIERE (THORENS-GLIERES)	https://rendezvousonline.fr
FRANGY	https://rendezvousonline.fr
GAILLARD	https://rendezvousonline.fr
LA BALME DE SILLINGY	www.labalmedesillingy.f
LA ROCHE-SUR-FORON	04 50 25 90 00
MARNAZ	https://rendezvousonline.fr
MEGÈVE	www.mairie.megeve.fr

MONTRIOND	https://rendezvousonline.fr/
MORZINE	04 50 79 04 33
PASSY	04 50 78 00 03
PERRIGNIER	https://rendezvousonline.fr/
POISY	www.poisy.fr
PUBLIER	www.ville-publier.fr
REIGNIER-ESERY	https://rendezvousonline.fr/
RUMILLY	mairie-rumilly74.fr
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	04 50 47 75 66
SAINT-JORIOZ	www.saint-jorioz.fr
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	04 50 35 14 14
SALLANCHES	04 50 91 27 27
SCIEZ	https://rendezvousonline.fr/
SEYSSEL	https://rendezvousonline.fr/
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	https://rendezvousonline.fr/
TANINGES	04 50 34 20 22
THONES	04 50 02 91 72
THONON-LES-BAINS	04 50 70 69 68
VALLEIRY	https://rendezvousonline.fr/
VETRAZ-MONTHOUX	https://rendezvousonline.fr/
VEIGY FONCENEX	https://rendezvousonline.fr/
VEYRIER DU LAC	https://rendezvousonline.fr/
VILLE-LA-GRAND	https://rendezvousonline.fr/
VIRY	https://rendezvousonline.fr/
VIUZ EN SALLAZ	https://rendezvousonline.fr/

Retrait du titre : à retirer dans la mairie où la demande a été déposée, dans un délai de 3 mois (date de réception du SMS). Passé ce délai, le titre sera détruit et devra faire l'objet d'une nouvelle demande.